

## Fiche Produit - Campagne de prêt REER 2020-2021

### Caractéristiques

<b>Description</b>	Le prêt REER est un outil de financement offert sans garantie qui permet au client d'emprunter afin de cotiser à ses REER et ainsi de profiter de déductions fiscales.
<b>Clientèle cible</b>	Pour le client souhaitant : <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; planifier sa retraite</li> <li>&gt; maximiser sa cotisation REER</li> <li>&gt; rattraper des cotisations inutilisées</li> </ul>
<b>Caractéristiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Demande simplifiée ou demande complète *</li> <li>&gt; Montant minimal de 1 000 \$</li> <li>&gt; Aucun montant maximal</li> <li>&gt; Déboursé en un seul versement</li> <li>&gt; <i>Taux fixe ou variable</i></li> <li>&gt; <i>Durée du prêt allant de 3 à 60 mois</i></li> <li>&gt; <i>Possibilité de différer le premier versement de 3 ou 6 mois</i></li> <li>&gt; Possibilité de reporter un versement à la fin de son terme</li> <li>&gt; Fréquence des versements : hebdomadaire, aux deux semaines ou mensuel</li> <li>&gt; Aucun frais de demande</li> <li>&gt; Aucun frais de pénalité pour le remboursement partiel ou complet du prêt avant terme</li> </ul>
<b>Admissibilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Nouveaux clients ou clients existants</li> <li>&gt; Demandeur unique ou avec co-demandeur</li> </ul>
<b>Avantages</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Le prêt REER permet au client d'avoir facilement accès à des fonds pour cotiser à son REER tout en profitant d'un taux d'intérêt compétitif</li> <li>&gt; Possibilité de cotiser davantage à un REER et de profiter de déductions fiscales plus grandes</li> <li>&gt; Possibilité de rembourser le prêt avec l'aide d'un remboursement d'impôt</li> <li>&gt; Formules de remboursement souples et adaptées au client</li> </ul>
<b>Fonctionnement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Assurance-vie et invalidité disponibles</li> <li>&gt; Méthode de paiement par transferts de fonds électroniques à partir du compte bancaire personnel du client</li> <li>&gt; Pour le calcul du paiement d'un prêt à taux variable, un mois est retranché par année de prêt afin d'éviter un solde à l'échéance, advenant une hausse des taux d'intérêt au cours du terme. Par exemple, pour un prêt de 24 mois, 2 mois seront retranchés pour le calcul des versements. Les versements seront calculés selon un terme de 22 mois.</li> <li>&gt; Relevé annuel produit le 31 décembre</li> </ul>
<b>Options de remboursement</b>	<p><b>Taux fixe</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; <u>Versements fixes</u> : capital et intérêts</li> </ul> <p><b>Taux variable</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; <u>Versements variables</u> : capital PLUS intérêts (deux versements séparés)</li> <li><u>Versements égaux</u> : capital et intérêts</li> </ul>

## Fiche Produit - Campagne de prêt REER 2020-2021

Fréquence de remboursement	Hebdomadaire, aux deux semaines, mensuelle
<b>Fréquence de remboursement</b>	<b>Hebdomadaire, aux deux semaines, mensuelle.</b>
<b>Déboursé à une date ultérieure</b>	<p>Il est possible de demander que le débours du prêt soit fait à une date ultérieure.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>&gt; La date du débours doit être entre le 1<sup>er</sup> novembre 2020 et le 19 février 2021.</li><li>&gt; La date limite pour soumettre une demande de crédit REER avec un déboursé futur est le 12 février 2021.</li><li>&gt; Cette option est disponible pour le prêt à taux variable seulement.</li></ul> <p><i>L'option du Débours à une date future n'est <u>pas</u> disponible pour les refinancements et les transferts.</i></p>
<b>Paiements différés</b>	<p>Permet de différer de 3 ou 6 mois le premier paiement. Les intérêts courus seront ajoutés au solde du prêt.</p> <p><b>L'option du <i>Paiement différé</i> n'est <u>pas</u> disponible pour les refinancements et les transferts</b></p>

## Fiche Produit - Campagne de prêt REER 2020-2021

### Programmes REER

	<b>Processus Simplifié</b> <i>(Type 1)</i> <i>Utilisation du prêt REER comme étant un « complément » de cotisation annuelle au REER</i>	<b>Processus Complet</b> <i>(Type 2)</i> <i>Utilisation du prêt REER comme étant un « ajustement » en vue d'une planification de la retraite</i>
Quelle est la date de début?	1 <sup>er</sup> novembre 2020	
Quelle est la date de fin?	1 <sup>er</sup> mars 2021	
Quel est le montant minimal du prêt REER?	1000 \$	
Taux	Fixe et variable.	
Montant maximal	25 000\$	Aucun
Terme du prêt	3 à 24 mois	1 000 \$ - 5 000 \$ : 3-24 mois 5 001 \$ - 20 000 \$ : 3-48 mois 20 001 \$ + : 3-60 mois
Bilan complet	Non requis	Requis
Preuves de revenu	Non requises	Requises
Preuves d'actifs	Non requises	Requises
Documentation requise	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ demande de crédit REER; et</li> <li>▪ spécimen de chèque personnalisé portant la mention « Annulé ».</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ demande de crédit REER; et</li> <li>▪ bilan (intégré dans la Demande de crédit); et</li> <li>▪ preuves de revenus et d'actifs; et</li> <li>▪ spécimen de chèque personnalisé portant la mention « Annulé »;</li> </ul> <p><i>** D'autres documents peuvent être requis sur demande par les analystes de crédit.</i></p>

## Fiche Produit - Campagne de prêt REER 2020-2021

### FAQ

Questions	Réponses
Quelles sont les conditions du processus simplifié ?	La réponse à toutes les questions de la section « Renseignements supplémentaires relatifs aux demandeurs » de la Demande de crédit REER est <b>NON</b> .
Quand dois-je remplir le bilan ?	Le bilan doit être rempli lorsqu'au moins l'une des 3 conditions du processus simplifié ne peut être respectée (voir conditions du processus simplifié ci-dessus).
Qu'est-ce que la Déclaration du coût d'emprunt ?	La Déclaration du coût d'emprunt (f.17662) regroupe les divers coûts liés à l'emprunt permettant ainsi au client de connaître tous les frais relatifs à son prêt avant de s'engager à respecter la convention de prêt incluse dans la demande de crédit.
Quand dois-je compléter la Déclaration du coût d'emprunt ?	La Déclaration du coût d'emprunt doit être obligatoirement complétée au moment où la Demande de crédit est complétée avec le client.  <b>Note</b> : Remettre une copie des deux documents aux clients une fois ceux-ci complétés.
Qu'arrive-t-il si les taux changent ?	Les demandes de crédit, signées par le client et reçues par le Banque, dans les 48 heures (jours ouvrables) suivant le changement de taux seront acceptées à l'ancien taux.  <b>IMPORTANT</b> : Pour conserver l'ancien taux, tous les documents reçus doivent être considérés complets et conformes par la Banque.
Comment sont calculés les versements égaux pour un prêt à taux variable ?	Le montant du versement fixe est établi en fonction d'une période d'amortissement plus courte que celle choisie. Le terme du prêt est de ce fait réduit d'un mois par année. Par exemple, pour un prêt REER avec un terme de 5 ans (60 mois), les versements seront calculés sur un terme de 55 mois.
Quand le client doit-il s'attendre à ce que son premier versement soit prélevé ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fréquence <b>mensuelle</b> : 30 jours après le déboursé du prêt REER</li> <li>▪ Fréquence <b>aux deux semaines</b>: 14 jours après le déboursé du prêt REER</li> <li>▪ Fréquence <b>à chaque semaine</b> : 7 jours après le déboursé du prêt REER</li> </ul>

## Fiche Produit - Campagne de prêt REER 2020-2021

<b>Comment fonctionne l'option de paiement différé?</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Le premier versement de capital et intérêts peut être différé de 3 ou 6 mois.</li><li>▪ Les fréquences disponibles sont : hebdomadaire, aux deux semaines ou mensuelle.</li><li>▪ Pour les paiements différés, l'intérêt est calculé quotidiennement sur le solde résiduel quotidien pendant toute la période du différé. <b>Les intérêts courus seront additionnés au solde du prêt.</b></li></ul> <p><b>L'option du <i>Paiement différé</i> n'est <u>pas</u> disponible pour les refinancements et les transferts</b></p> <p><b>Voici un exemple qui illustre le fonctionnement :</b></p> <p>&gt; Prêt à un taux fixe, avec un terme de 12 mois et un paiement différé de 3 mois :</p> <p>Étant donné qu'un différé de 3 mois a été sélectionné, aucun versement ne sera prélevé durant les 3 premiers mois. De ce fait, la portion capital et intérêts accumulés sera étalée sur les 9 mois restants (12 mois moins les 3 mois de la période du différé). Ce faisant, les versements du prêt seront plus élevés que pour un même prêt sans option de différé.</p>
<b>Quels sont les changements non acceptés durant la période du paiement différé ?</b>	Durant la période du différé, les transactions suivantes ne sont pas permises : <ul style="list-style-type: none"><li>&gt; Repousser la date du premier versement;</li><li>&gt; Modification de la fréquence du premier versement.</li></ul>
<b>Quand le versement sera-t-il prélevé après la période du paiement différé ?</b>	Si l'option de paiement différé a été sélectionnée (3 ou 6 mois), le premier versement sera prélevé après la période du différé, selon la fréquence de versement choisie.  Dans l'exemple suivant, on indique quel sera le premier versement selon la fréquence choisie pour un différé de 3 mois. <ul style="list-style-type: none"><li>&gt; Fréquence <b>mensuelle</b> : le 4<sup>ème</sup> mois</li><li>&gt; Fréquence <b>aux deux semaines</b> : 14 jours après le différé de 3 mois</li><li>&gt; Fréquence <b>à chaque semaine</b> : 7 jours après le différé de 3 mois</li></ul>
<b>Quel terme dois-je indiquer sur ma demande de crédit si mon client a sélectionné un paiement différé ?</b>	Le terme à indiquer sur l'application est le total du terme (nombre total de mois incluant la période de paiement différé).